

Profession de foi avec le **SNUP.MI**, du 30 novembre au 6 décembre

**ENSEMBLE
pour être plus forts
dans les Commissions
Administratives
Paritaires Régionales !**

Le **SNUP.MI** et ses militants sont *TOUJOURS À VOS CÔTÉS* et à votre écoute tant dans votre défense individuelle que pour vos conditions de travail.

Le **SNUP.MI** prend toute sa part dans les mobilisations nationales et locales visant à défendre la fonction publique, ses missions et ses emplois.

Le **SNUP.MI** le syndicat qui consulte systématiquement ses adhérents de ses lignes revendicatives et vous informe régulièrement par ses élus et militants.

Rappelons que le **SNUP.MI** et la **FA-FP**, c'est :

- un syndicalisme défendant résolument le statut de la Fonction Publique,
- un syndicalisme à la fois de propositions, d'action et de contestation,
- un syndicalisme de solidarité et de transformation sociale
- un syndicalisme autonome et véritablement indépendant des partis politiques.

Quel est le rôle des Commissions Administratives Paritaires régionales (CAPR) ?

Les CAPR traitent des **sujets relatifs aux carrières individuelles**. Elles émettent obligatoirement un avis sur les propositions de l'Administration en matière :

- 1/ d'avancement de grade
- 2/ de changement de corps,
- 3/ de mutations dans le périmètre régional pour la catégorie C

Leur rôle est décisif pour l'avancement,
car dans la quasi-totalité des cas
**les Commissions Administratives Paritaires Nationales
suivent les propositions des Régionales
ainsi que pour les demandes de mutation
des adjoints administratifs dans le ressort régional.**

▼

La suppression annoncée, dans le cadre d'Action Publique 2022, des CAP est la porte ouverte au règne de l'arbitraire et des «courtisans» auprès des chefs de services.

▲

A l'heure du dénigrement systématique des fonctionnaires, des attaques sans précédent du gouvernement contre la Fonction Publique et du silence assourdissant des grandes centrales syndicales historiques, le **SNUP.MI réaffirme son attachement aux CAP et œuvrera au sein de la FA-FP pour leur maintien.**

Le projet de suppression des compétences des représentants des personnels dans les CAP prévoit de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels constitue une étape supplémentaire vers la liquidation du **statut général de la Fonction Publique qu'il nous appartient à tous de défendre.**

*Pourquoi voter pour le **SNUP.MI** aux Commissions Administratives Paritaires Régionales ?*

Parce que le **SNUP.MI** est soucieux de défendre tous les personnels de toutes les catégories **A, B et C**, qu'ils soient des commissariats, de la gendarmerie, des préfectures ou des sous-préfectures, de l'administration centrale du ministère, des juridictions administratives.

- parce que nos élus assureront la défense des intérêts de chacun, syndiqué ou non-syndiqué.
- **Ce qui nous anime en effet, c'est le souci de donner à chacun(e) la possibilité d'avoir un porte-parole pour plaider sa cause.**
- Parce que, dans le contexte actuel de remise en cause profonde du service public et de la Fonction Publique, les personnels ont besoin d'élus déterminés et combattifs, **bénéficiant de l'appui de syndicats forts et déterminés comme le sont le SNUP.MI et la FA-FP.**

En **PRÉPARANT** activement les CAP,
en **INTERVENANT** fortement dans les débats,
en **DÉVELOPPANT** des arguments et des positions cohérentes,

les élus SNUP.MI seront les garants de votre défense collective et individuelle !



**Le SNUP.MI se bat
pour l'égalité de traitement
entre toutes et tous.**



**Le SNUP.MI veut
faire reculer l'individualisation**

**Entre le 30 novembre
et le 6 décembre,**
pour le respect et
l'amélioration de vos droits,

VOTEZ
**et faites voter
massivement**
SNUP.MI

à l'élection de votre commission
administrative paritaire

Pour l'égalité de traitement et la lutte contre les discriminations

Vos représentants inscriront leurs interventions dans la défense collective et individuelle, sans clientélisme ni favoritisme. Ils s'assurent que les statuts et les droits des personnels sont respectés. Ils exigent que les décisions de l'Administration ne relèvent pas de l'arbitraire et soient expliquées aux agents concernés.

Le **SNUP.MI** refuse que les CAP deviennent de simples chambres d'enregistrement des décisions de l'Administration.

Le **SNUP.MI** rend compte des avis dans les CAP.

Le **SNUP.MI** donne des informations utiles et complètes.

Le **SNUP.MI** répond systématiquement à vos demandes de contacts.

Pour le recul de l'individualisation !

Le **SNUP.MI** n'accepte pas les dérives managériales en cours dans la Fonction Publique : entretiens d'évaluation individuels, fixation d'objectifs individualisés, rémunérations à la « performance » modulation individuelle des primes etc...

En effet, en mettant en concurrence les agents entre eux, ces techniques venues tout droit du secteur privé mettent à mal les collectifs de travail et la solidarité, et génèrent souffrance au travail et conflits entre collègues.

Ce qui anime Le **SNUP.MI**
c'est le souci **de donner à chacun(e)**
la possibilité d'avoir un **porte-parole**
pour plaider sa cause.

Avec le **SNUP.MI** pour toujours plus
de protection au niveau du déroulement de
carrière et des **conditions de travail.**

NOTRE FEUILLE DE ROUTE REVENDICATIVE :

- **L'harmonisation des primes** vers le haut et **leur intégration dans le traitement**,
- **De vrais déroulements de carrière** pour toutes les catégories,
- **Privilégier la mobilité interne** avec la priorité absolue des appels à candidatures internes avant toute diffusion sur la BIEP,
- **Droit acquis à la mobilité** pour les agents A/B/C/ayant 2 ans révolus d'ancienneté sur le poste,
- **Reconnaissance du droit à l'erreur** avant ce délai de 2 ans en cas de souffrance de l'agent ou d'inadéquation profil/poste,
- **Pour une véritable politique du logement** en direction de tous les agents notamment les nouveaux arrivants (concours, mobilité, détachement),
- **Droit effectif à la formation** tant initiale que continue sans se voir opposer la nébuleuse condition « sous réserve des nécessités de service »,
- Parce que la « nécessité » de **former les agents** est la garantie d'un service public de qualité,
- **La création d'emplois** de titulaires en nombre suffisant en C, B et A,
- Le **combat** contre toutes les formes de discriminations,
- **La défense du statut général** de la Fonction Publique et de la garantie de l'emploi,
- **L'opposition au démantèlement** de nos services et à la privatisation de nos missions,
- Un service public doté des moyens humains et matériels indispensables,
- **Une présence de l'Etat** sur tout le territoire au plus près de nos concitoyens par un maillage maintenu des préfectures et des sous-préfectures, et renforcé pour les commissariats et gendarmerie.

Avec Le **SNUP.MI**, pour toujours plus de protection au niveau du déroulement de carrière et des conditions de travail.



*Ni compromission,
Ni résignation!*